



Problème avec le liquidateur judiciaire

Par **Hyndy**, le 15/12/2014 à 20:29

Bonjour,

J'étais salarié dans une petite boîte dans le bâtiment, je suis entrée dans cette société le 05/08/2013, je me suis retrouvée en arrêt maladie janvier 2014 Jusqu'à ce jour. Par la suite, suite à des litiges avec mon employeur, j'ai dû prendre un avocat pour récupérer des paiements manquants ainsi que ma dernière feuille de paie, c'est donc par l'avocat que j'ai appris que la société avait été mise en liquidation d'où je me suis rapproché du liquidateur qui m'a expliqué qu'il n'y avait pas de salarié dans la boîte alors que je possède un contrat de travail, une feuille de paie et autres attestations. Il m'a donc suggéré d'aller au prudhomme. L'avocat me demande une attestation de la part de l'URSSAF qui elle me dit qu'elle ne peut me délivrer ce document qu'elle donne ce genre de documents aux employeurs et non aux salariés

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **P.M.**, le 15/12/2014 à 20:47

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)